



Lille, le 15 septembre 2015

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90.
E-mail : s3-lille@snepfsu.net

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE

Objet : Moyens alloués à la coordination des districts UNSS

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille,

Nos collègues coordonnateurs de district UNSS de l'académie nous rapportent qu'ils sont actuellement en difficulté de fonctionnement. Ils se trouvent face à une baisse drastique des moyens jusqu'alors alloués par vos services.

La lecture de la circulaire du 29 avril 2015 sur les IMP a en effet amené vos services à appliquer la règle stricte de 3 IMP par district et à ne pas reconduire l'équivalent des 122 HSA antérieures.

Cette division par 2 des moyens est de nature à entraîner des conséquences désastreuses tant en ce qui concerne l'offre que le fonctionnement des districts UNSS dans notre académie. La note de service du 28 mai 2014 a rappelé « l'importance des districts et des coordonnateurs de district, pierres angulaires du sport scolaire du second degré ». La rencontre inter établissements est au cœur du projet sportif, éducatif et social de l'UNSS. Nos collègues coordonnateurs de district se voient subitement déconsidérés et ont le sentiment que leur travail est plus que dévalorisé. Resteront-ils dans leurs fonctions, continueront-ils à prendre des responsabilités, de surcroît sur leur temps personnel, sans une reconnaissance à la hauteur de leur investissement et de leurs responsabilités ?

L'académie de Lille compte plus de 59 000 licenciés élèves adhérents à l'UNSS au sein des 535 associations sportives des établissements scolaires et ceux-ci étant organisés dans 21 districts (équivalents pour la plupart à des départements dans d'autres académies), 64 coordonnateurs de district organisent le fonctionnement des 2000 animateurs - enseignants d'EPS qui développent eux-mêmes plus de 50 groupements d'activités physiques, sportives et artistiques dans les EPLE...

Les discussions sur les IMP, tant avec la DGESCO qu'avec le cabinet du Ministère de l'EN, avaient abouties sur le fait que les moyens académiques ne diminueraient pas avec la mise en place des IMP.

En juin, lors d'audiences avec le SNEP-FSU de Lille et divers contacts avec vos services, vous nous aviez notamment indiqué avoir calculé le montant prévisible des IMP sur la base des moyens (HSA, HSE) engagés au niveau rectoral, l'année précédente, pour indemniser les missions particulières. Toutes les interventions du SNEP-FSU dans les instances de l'UNSS (CA et AG) ont rappelé l'exigence du maintien (à minima) des moyens alloués à l'UNSS, particulièrement en ce qui concerne les districts et leurs coordonnateurs.

Nous savons que le nouveau directeur régional de l'UNSS de Lille a demandé à être reçu par vous, Monsieur le Recteur. Nous espérons que la situation évoluera et que les moyens accordés reviendront à minima à la hauteur des années précédentes. Nous sollicitons une intervention de votre part pour que les modifications réglementaires (IMP) ne pénalisent ni nos collègues ni, par rebond, les élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur de l'académie de Lille, à l'expression de notre considération distinguée.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU